



Se hâter ?

Novembre a fait son spectacle au champ. Dans un décor d'arbres aux couleurs flamboyantes sous le soleil d'automne, les tracteurs affairés aux semis de céréales avaient de l'allant cette année. « *La terre est belle* », ont répété à l'envi les agriculteurs qui ont pris un réel plaisir aux semailles. Reste maintenant à espérer une météo favorable aux rendements... Car pour les prix, le beau temps semble déjà annoncé pour 2022. À moins que, les jeux ne soient déjà faits par une contractualisation qui se révélera trop hâtive, soit par prudence excessive, soit par obligation financière pour améliorer temporairement sa trésorerie. Et pourquoi pas, demain, par « obligation administrative » comme l'exige le ministre de l'Agriculture aux producteurs de viande bovine. Sur ce sujet de la contractualisation bovine, fallait-il se hâter à ce point ?

Ou au contraire prendre le temps de balayer l'histoire agricole à la lumière éclairante des 60 dernières années. Et particulièrement en Bretagne terre de marchés au cadran, en légume, bovin et porc. Un système de commercialisation basé sur le regroupement de l'offre et de la transparence des prix que la volaille, le veau de boucherie, et d'une certaine manière le lait, n'ont jamais pratiqué, « préférant » la contractualisation ou une forme de prix garantis. Quel bilan peut-on établir sur les six décennies passées ? Ou, autrement dit, quelle catégorie d'agriculteurs a finalement le mieux gagné sa vie sur cette longue période de cours agricoles oscillant elle aussi entre belles lumières d'automne et sombres journées d'hiver : ceux qui se sont exposés au vent du marché ou

Quelle catégorie d'agriculteurs a finalement le mieux gagné sa vie ?

ceux qui se sont protégés sous le parapluie des contrats ? Dans un marché ouvert et soumis à un consommateur irrationnel, les futurs contrats risquent fort d'être léonins...